



PROJET AFJOC

AFRICA JOINT OPERATIONS AGAINST CYBERCRIME

Renforcer la cybersécurité en Afrique

Contexte

L'Afrique connaît actuellement une croissance et un développement sans précédent dans le secteur des technologies numériques, en particulier s'agissant des technologies de la finance et du commerce électronique.

Toutefois, cette numérisation rapide s'accompagne de diverses menaces en matière de sécurité qui peuvent avoir de graves répercussions. Tirant parti de la dépendance accrue à la technologie, les cybercriminels ont recours à différentes techniques pour dérober des données à caractère personnel et se livrer à des activités frauduleuses. Les cybermenaces prédominantes sur ce continent comprennent l'extorsion numérique, les rançongiciels, les escroqueries en ligne élaborées (telles que l'hameçonnage) et les escroqueries aux faux ordres de virement (FOVI).

L'absence de normes strictes en matière de cybersécurité expose les services en ligne à des risques majeurs. Les cyberattaques ciblant les infrastructures critiques comme les banques et les organismes publics peuvent entraîner de lourdes conséquences : violation des données, pertes financières et perturbation des activités. Il est donc essentiel de renforcer les normes de cybersécurité.



PROJET AFJOC

OBJECTIFS DU PROJET

Le projet AFJOC II vise à renforcer les capacités des organismes nationaux chargés de l'application de la loi en s'appuyant sur les réalisations de l'initiative AFJOC (opération conjointe de lutte contre la cybercriminalité en Afrique). Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de poursuivre les efforts en matière de prévention, de détection, d'enquête et de perturbation des activités de cybercriminalité. Il convient, pour y parvenir, de :

- recueillir et d'analyser les informations relatives aux activités cybercriminelles ;
- mener des actions coordonnées et fondées sur le renseignement ;
- promouvoir la coopération et les bonnes pratiques dans les pays membres africains.

ACTIVITÉS MENÉES DANS LE CADRE DU PROJET

Soutien en matière d'analyse et renseignement :

Des renseignements exacts et obtenus en temps utile sont la clé de toute riposte efficace contre la cybercriminalité. Nos signalements d'activités cybercriminelles constituent

d'importantes ressources, qui répertorient les cybermenaces ciblant certains pays ou régions.

Renforcement des capacités et moyens régionaux de lutte contre la cybercriminalité :

Des plateformes collaboratives telles que la Plateforme collaborative sur la cybercriminalité et la Plateforme de fusionnement sur la cybercriminalité facilitent la communication et l'échange sécurisés de données sur les opérations.

Cadre opérationnel conjoint :

Il cible les cybermenaces via la collaboration entre les services chargés de l'application de la loi, le secteur privé et d'autres organisations internationales ou intergouvernementales.

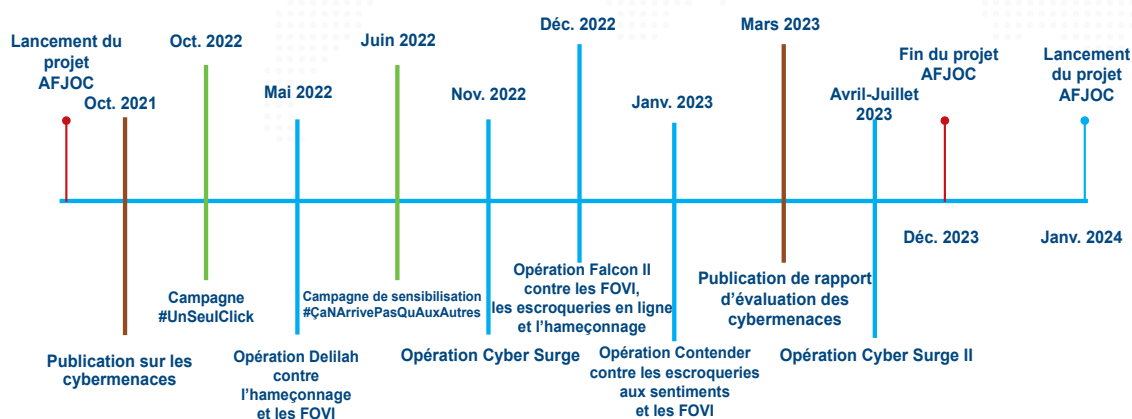
Appui opérationnel et coordination :

Nos opérations contribuent au démantèlement des réseaux cybercriminels.

Campagnes de sensibilisation :

Promotion de bonnes pratiques informatiques auprès des particuliers et des entreprises en Afrique.

Notre Bureau pour les opérations de lutte contre la cybercriminalité en Afrique est responsable de l'exécution du projet AFJOC dans le cadre d'un partenariat étroit avec des acteurs régionaux de premier plan, en particulier l'Union africaine et AFRIPOL, la communauté des services chargés de l'application de la loi et le secteur privé.



Calendrier : 2024 - 2025

Budget: 2,68 millions de livres sterling (GBP)



Foreign, Commonwealth
& Development Office



INTERPOL

Secrétariat général
200 Quai Charles de Gaulle
69006 Lyon, France
Tél. : +33 4 72 44 70 00
www.interpol.int